

Directeur interrégional Grand-Ouest Avis de vacance

Catégorie	HC
Filière	Hors filière
Modalités	Recrutement interne ou externe
Affectation	Cesson-Sévigné (Rennes)
Candidature avant le	5 juin 2011

Contexte

L'institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), établissement public administratif créé par la loi du 17 janvier 2001, a pour mission de mettre en œuvre les prescriptions de l'Etat en matière de diagnostics (activité non lucrative) et de fouilles (activité lucrative) archéologiques et de procéder à l'exploitation scientifique des résultats des recherches en coopération avec les partenaires institutionnels concernés.

L'établissement dispose, afin d'assurer sa mission, d'un effectif total (CDI et CDD) de 2.110 ETP et d'un budget de 168 M€ en 2011.

Le poste de directeur interrégional Grand Ouest (Bretagne, Basse Normandie, Haute Normandie et Pays de la Loire) est susceptible d'être vacant début mai 2011.

Mission

Le directeur interrégional est responsable de l'accomplissement des missions de l'Inrap au niveau de l'interrégion : il gère et coordonne à cet effet les moyens humains, techniques et financiers mis à sa disposition.

Le directeur interrégional est un cadre dirigeant de haut niveau, responsable et autonome dans la gestion de son interrégion. Il est rattaché directement au directeur général de l'établissement à qui il rend compte dans tous ses domaines de compétences.

Il travaille en liaison avec les autres directeurs interrégionaux et ceux du siège.

Il veille à la cohésion et à la mobilisation des agents dans son interrégion.

Fonctions

Dans les conditions définies ci-dessus et en s'appuyant sur ses adjoints, le directeur interrégional :

- assure la représentation de l'Inrap dans l'interrégion et veille au développement des relations avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés, à commencer par l'Etat et les collectivités locales ;
- supervise l'activité de l'interrégion en termes de programmation et de planification des moyens, ainsi que les réponses aux appels d'offres ; à cet égard, il assure une veille économique en ce qui concerne les aménageurs et

leurs projets ; il négocie avec eux les conditions et modalités d'intervention ; il coordonne la mise en œuvre des opérations, veille à l'optimisation de l'allocation des moyens et s'efforce d'atteindre, pour l'activité lucrative, les objectifs assignés par la direction de l'établissement ;

- définit et met en place l'organisation et les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions de l'interrégion ; à cette fin, il propose le budget de l'interrégion à la direction de l'établissement et est ordonnateur délégué ; il a autorité sur tous les personnels affectés à l'interrégion ;
- veille à l'application des orientations et des directives du siège et organise le *reporting* à destination du siège ;
- anime le dialogue social au niveau interrégional et préside à ce titre les comités hygiène et sécurité spéciaux (CHSS) et les comités techniques paritaires spéciaux (CTPS) ; il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité et à la réglementation relative à l'environnement ;
- enfin, il contribue à l'organisation de l'exploitation scientifique des résultats et développe les actions de communication et les projets culturels.

Le directeur interrégional anime une équipe de direction composée de quatre adjoints scientifiques et techniques et d'un adjoint administrateur qui lui sont hiérarchiquement rattachés. Le chargé de développement culturel et de la communication, le conseiller sécurité-prévention et le chargé de la gestion documentaire lui sont également directement rattachés.

La direction interrégionale Grand Ouest compte plus de 300 personnes et, à leur égard, le directeur interrégional assure les fonctions de chef de service.

Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions prévues pour ce poste, elles peuvent faire l'objet d'adaptations pour des besoins de service.

Compétences et expériences requises

Le poste est classé en Hors Catégorie. Il est à pourvoir par recrutement interne ou externe.

Le poste est à pourvoir à Cesson-Sévigné près de Rennes.

Niveau de diplômes requis : BAC + 4 ayant une forte expérience dans une fonction de management et de gestion publique, notamment dans des fonctions de responsable d'échelon déconcentré d'établissement public ou de l'Etat, ou encore de responsable au sein de collectivités territoriales (directeur général des services, directeur des services techniques, directeur des programmes, directeur du patrimoine bâti, directeur des infrastructures ... ou leurs adjoints en fonction de la taille des structures).

Compétences et expériences requises :

- **Connaissances et compétences générales et techniques**
 - expérience confirmée de management
 - compétences stratégiques et opérationnelles
 - connaissance du fonctionnement des établissements publics et maîtrise de la gestion publique
 - capacités à proposer et à réaliser des projets
 - bonnes connaissances de l'organisation administrative
 - connaissance des métiers de terrain (travaux, exploitation...)
- **Compétences relationnelles**

- sens relationnel avéré et capacité à entretenir des relations (public et privé)
- grande exigence sur la qualité d'expression écrite et orale, sur la capacité de négociation et l'aptitude à l'écoute et au dialogue

Le poste suppose des déplacements fréquents au sein de l'interrégion et au siège de l'établissement.

Candidature

Les candidats sont invités à adresser leur candidature (CV, lettre de motivation) **au plus tard le 5 juin 2011** inclus à Valérie Pétillon-Boisselier, directrice des ressources humaines : Inrap, 7 rue de Madrid 75008 Paris ou par email à service-recrutement@inrap.fr